

Annule et remplace le no 294

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Olivier Feller et consorts relative au processus d'évaluation des sites pour
l'accueil d'un nouveau musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA)

Rappel de l'interpellation

"Ce que je souhaite aujourd'hui, c'est penser l'ensemble du processus comme ouvert, participatif et transparent."

Anne-Catherine Lyon, au sujet du processus d'évaluation des sites pour l'accueil du nouveau MCBA (La Liberté, 17.03.09)

Le Conseil d'Etat a révélé le mercredi 30 septembre 2009, à 17h15, dans le cadre d'une conférence de presse urgente annoncée à 16h00[1], qu'il avait décidé de faire construire un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) sur le site de la halle CFF à Lausanne.

Le groupe cantonal d'évaluation des sites (GCES) a terminé ses travaux le 30 septembre 2009, vers 13h00. Il a opté, dans l'ordre, pour le projet Musée-Cité (réaménagement de la Place de la Riponne) et le site de la halle CFF à Lausanne.

Compte tenu de l'attachement du Conseil d'Etat à une procédure d'évaluation "ouverte, participative et transparente"[2] à même de créer une forte adhésion de l'opinion publique au projet de construction d'un nouveau musée, nous nous permettons de soulever quelques questions.

1. Calendrier

1.1. Selon le calendrier de l'évaluation des sites fixé par le Conseil d'Etat[3], le GCES était censé procéder, à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre 2009, à une annonce publique relative aux sites retenus à la suite de la première étape d'analyse. Par communiqué de presse du 9 septembre 2009, le GCES a dévoilé qu'il n'entendait pas communiquer sur la teneur de ses travaux à la fin de la première phase d'analyse.

Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il la décision du GCES de ne pas respecter la procédure fixée ? Est-ce que le Conseil d'Etat s'en est plaint au GCES ou l'a-t-il laissé faire ? Est-ce que le secret décidé par le GCES à l'issue de la première étape de ses travaux est compatible avec le principe de la transparence voulu par le Conseil d'Etat ?

1.2. Selon le calendrier de l'évaluation des sites fixé par le Conseil d'Etat, celui-ci aurait dû prendre sa décision quant au site choisi en octobre 2009. Le syndic d'Yverdon-les-Bains, M. Daniel von Siebenthal, estime que le Conseil d'Etat "n'a pas tenu compte du préavis du GCES et a pris une décision précipitée".[4]

Sachant que le préavis du GCES a été arrêté le 30 septembre vers 13h00 et que l'annonce publique du Conseil d'Etat relative au choix du futur site a eu lieu le même jour à 17h15, est-ce que le Conseil d'Etat a intégré dans son processus de réflexion l'analyse faite par le GCES ?

Quand le Conseil d'Etat a-t-il pris la décision de retenir le site de la halle des CFF à Lausanne ?

Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas attendu le mois d'octobre 2009 pour prendre sa décision, conformément au calendrier qu'il s'était fixé, à la lumière d'un examen complet des travaux du GCES ? Est-ce que la célérité du Conseil d'Etat est compatible avec le caractère participatif, ouvert et transparent du processus ?

1.3. La procédure de recherche d'un site pour l'accueil du nouveau MCBA, qui a fait l'objet d'une publication dans la FAO à la fin du mois de février 2009[5], prévoit, au point 2.13, qu'à l'issue des travaux du GCES, une "exposition publique des 5 à 7 propositions retenues ainsi que des candidatures de la 1ère phase sera organisée." Cette procédure prévoit également que "le lieu, le calendrier et l'horaire d'ouverture seront communiqués aux participants du GCES et à la presse en temps opportun, parallèlement à la publication dans la FAO".

Quand le Conseil d'Etat envisage-t-il d'organiser une exposition présentant les deux sites choisis par le GCES le 30 septembre 2009 ainsi que ceux qui ont été sélectionnés à l'issue de la première phase d'analyse ?

2. Résultats de l'analyse technique Albatros

Afin de "mettre les sites sur un pied d'égalité"[6], le Conseil d'Etat a demandé au GCES de recourir à une méthode d'évaluation connue au sein de l'administration cantonale, dénommée Albatros. Cette méthode "offre un processus structuré, assure une validation minutieuse des besoins, analyse les enjeux des différentes variantes et évalue celles-ci, en partie au moyen d'une analyse multicritères".[7] Selon M. Paul-Arthur Treyvaud, municipal à Yverdon-les-Bains, "suivant la méthode Albatros, Yverdon était le premier choix du GCES. C'est un terrain immédiatement constructible qui ne présente aucun défaut".[8]

Est-ce que le Conseil d'Etat confirme ou infirme les propos tenus dans la presse par M. Paul-Arthur Treyvaud ?

Est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à publier les résultats de l'analyse technique Albatros, conformément au principe de la transparence ?

3. Réalisation du musée

3.1. Une des mesures phares du programme de législature du Conseil d'Etat consiste en l'obtention du crédit d'étude puis du crédit d'ouvrage pour la réalisation d'un nouveau MCBA[9].

Le site pour l'accueil du nouveau MCBA ayant été choisi par le Conseil d'Etat, celui-ci peut-il confirmer que le crédit d'étude puis le crédit d'ouvrage pour la réalisation du musée pourront être soumis au Grand Conseil avant la fin de la législature, soit avant le 30 juin 2012 ?

3.2. La halle CFF devrait être graduellement désaffectée à partir de 2011[10]. En 2013, les CFF devraient avoir quitté définitivement le site[11]. L'ouverture au public du nouveau musée pourrait avoir lieu au plus tôt en 2014[12]. Il s'agirait du scénario le plus optimiste[13].

Est-ce que le délai prévu pour l'ouverture au public du nouveau MCBA, de cinq ans au minimum, est compatible avec les attentes des collectionneurs privés susceptibles de mettre à disposition des œuvres de valeur ?

Est-ce que les craintes relatives à la "perte" d'œuvres d'exception en mains de collectionneurs privés en cas de retard pris dans la construction d'un nouveau musée, exprimées par le Conseil d'Etat lors de la campagne de votation portant sur l'implantation du musée sur le site de Bellerive, sont encore d'actualité ?[14]

3.3. Le Conseil d'Etat a annoncé que le projet de construction d'un nouveau musée sur le site de la halle CFF à Lausanne coûterait entre 70 et 80 millions.[15]

Le Conseil d'Etat, confirme-t-il que le projet de nouveau musée sur le site de la halle CFF à Lausanne coûtera entre 70 et 80 millions ? Quelle est la part de ce montant qui sera consacrée à l'acquisition du site ?

3.4. L'architecte Rodolphe Lüscher s'est récemment exprimé dans la presse au sujet du choix du Conseil d'Etat. Il a tenu les propos suivants[16]:

"Il y aura des problèmes extraordinaires à résoudre, comme les questions d'accès. D'un côté il y a la gare, de l'autre il y a une ligne de bâtiments, côté avenue de Ruchonnet. Ce musée sera esseulé (...). Il n'y a pas de vraie place de la Gare : la place de la Gare, c'est une sorte de rond-point prolongé. (...) Je ne crois pas que ce sera bon marché. Ces halles sont trop légères pour abriter un musée. On devra donc garder deux ou trois façades emblématiques et complètement changer le reste. Il y aura des interventions extrêmement techniques pour résoudre les questions de risques d'incendies et d'accidents."

Le Conseil d'Etat, juge-t-il que les critiques financières, architecturales et techniques de M. Lüscher sont fondées ? A-t-il intégré les éléments en question dans le processus de réflexion qui a conduit à son choix ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

La Liberté [1]La Liberté , 1er octobre 2009, page 21

[2]Dossier de presse du Conseil d'Etat du 27 février 2009, page 3

[3]www.musees-vd.ch/fr/musee-des-beaux-arts/futur-musee/calendrier

24 heures [4]24 heures , 1er octobre 2009, page 3

[5]Disponible sur www.musees-vd.ch/fr/musee-des-beaux-arts/futur-musee

[6]Dossier de presse du Conseil d'Etat du 27 février 2009, page 7

[7]Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 27 février 2009

La Liberté [8]La Liberté , 2 octobre 2009, page 20

[9]Programme de législation 2007-2012, mesure 10, page 14

Le Temps [10]Le Temps , 1er octobre 2009, page 29

24 heures, [11]24 heures, 5 octobre 2009, page 25

Le Temps, [12]Le Temps, 2 octobre 2009, page 8

24 heures, [13]24 heures, 1er octobre 2009, page 3

[14]Par exemple, dans le magazine culturel en ligne Genève active (www.geneveactive.com) du 19 novembre 2008, la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon a déclaré que la votation du 30 novembre 2008 était celle de la dernière chance, qu'il n'y avait pas d'alternative à Bellerive et que si le non l'emportait, des œuvres quitteraient le canton.

Le Temps, [15]Le Temps, 2 octobre 2009, page 8

La Liberté, [16]La Liberté, 3 octobre 2009, page 19

Réponse du Conseil d'Etat

1 PRÉAMBULE

En préambule et pour rappeler le contexte général, le Conseil d'Etat tient à souligner les éléments suivants :

- Suite au refus populaire du projet " Bellerive ", de nombreuses propositions ou déclarations d'intention, émanant de collectivités publiques ou de particuliers, ont été transmises au Conseil d'Etat ou portées à sa connaissance avant même la fin de l'année 2008, confirmant ainsi le fort intérêt des Vaudoises et des Vaudois pour un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA). S'agissant de la 10ème mesure du programme de l'actuelle législature, le Conseil d'Etat a souhaité rapidement remettre ce projet en route ; la Chancellerie, sur demande du DFJC, a donc mandaté l'IDHEAP pour faire une enquête intitulée " Raisons du refus et conditions du succès " ; au-delà des points d'opposition au projet de Bellerive, ladite enquête a confirmé le fort intérêt de la population pour un nouveau MCBA.
- Début février 2009 : une structure de projet de recherche de site, un calendrier et un plan de communication ont été élaborés, avec la volonté affichée d'accueillir toute proposition de localisation du futur MCBA, pouvant émaner de l'ensemble des communes vaudoises.
- 27 février 2009 : une conférence de presse réunissant Anne-Catherine Lyon et François Marthaler a rendu publique la nomination par le Conseil d'Etat d'un Groupe cantonal d'évaluation des sites (GCES) présidé par Bernard Decrauzat. La procédure de recherche de sites a été présentée, ainsi que le calendrier des étapes à franchir. A relever que le groupe était composé des différents acteurs intéressés, qu'ils soient liés à la culture, à l'économie, au tourisme, comme au politique notamment avec les représentants des sites candidats. Le groupe comprenait aussi des représentants des services concernés de l'administration cantonale.
- 3 mars 2009 : la procédure " MCBA – Recherche de site " a été publiée dans la FAO.
- 16 mars : présentation publique de l'enquête de l'IDHEAP " Raison du refus et conditions du succès " ; cette présentation a été suivie d'un débat public.
- 11 mai 2009 : séance constitutive du Groupe cantonal d'évaluation des sites (GCES).
- 15 mai 2009 : communiqué de presse concernant la première séance du GCES, envoyé par le BIC et publié sur le site Internet de l'Etat de Vaud et sur celui du Musée cantonal des Beaux-Arts.
- 9, 10, 12 et 15 juin 2009 : les membres du GCES ont tenu des workshops destinés à préciser les critères d'appréciation des sites selon la méthode Albatros.
- 30 juin 2009 : délai de dépôt des candidatures de sites.
- 6 juillet 2009 : dépôt des candidatures de 11 sites dans 7 communes, qui ont été validés par les membres du GCES.
- 7 juillet 2009 : point de presse pour présenter aux médias les candidatures de sites.

- 13 et 17 juillet, 17 et 21 août 2009 : visite des sites par les membres du GCES.
- 20 août 2009 : invitation aux médias à la journée " Un musée pour demain".
- 31 août 2009 :
 - présentation des sites par leurs représentants au public et à la presse dans la salle du Grand Conseil (matin) et audition des représentants de chaque site par le GCES (après-midi)
 - vernissage de l'exposition de présentation des sites qui s'est tenue jusqu'au 11 octobre 2009, au Palais de Rumine
 - mise en ligne sur le site Internet du Musée cantonal de Beaux-Arts des candidatures des sites, ainsi que d'un blog – plate-forme de discussion à leurs sujets (<http://site-mcba.blogspot.com>)
 - table ronde : " Quel musée pour demain ?" à l'ECAL.
- 7 septembre 2009 : évaluation individuelle des sites par les membres du GCES selon la méthode Albatros.
- 8 septembre 2009 : analyse collective des sites et premier tour d'évaluation ; les sites " Halles CFF aux locomotives ", " Musée-Cité associé avec le projet NaCL Rumine " à Lausanne, " Gare " à Yverdon-les-Bains et " La Prairie " à Morges sont retenus pour une seconde évaluation ; ils font l'objet de compléments d'investigation. Sur proposition de leur président, les membres du GCES ont accepté, à l'unanimité, qu'aucun résultat d'évaluation et/ou de choix de sites ne soit communiqué avant l'évaluation finale du 30 septembre 2009 ; les membres du GCES ont également accepté que le rapport final soit rédigé sous forme de plaquette de synthèse de l'évaluation de chaque site et ils ont désigné un groupe de rédaction.
- 9 septembre 2009 : communiqué de presse annonçant la fin de la première phase de l'analyse du GCES et sa décision de ne pas communiquer sur la teneur des travaux.
- 23 septembre 2009 : une délégation de GCES a présenté l'ensemble des projets au Conseil d'Etat et de manière détaillée les quatre projets retenus pour le tour final de l'évaluation des sites.
- 26 septembre 2009 : participation de l'exposition de présentation des sites à la " Nuit des musées ".
- 30 septembre 2009 : le GCES a procédé à l'évaluation finale et choisi trois propositions de sites - Musée-Cité, Halle CFF aux locomotives à Lausanne et Gare à Yverdon-les-bains - à l'attention du Conseil d'Etat.

- 30 septembre 2009 : une délégation du GCES présente l'évaluation finale et les trois sites retenus - Musée-Cité, Halle CFF aux locomotives à Lausanne et Gare à Yverdon-les-bains - au Conseil d'Etat.
- 30 septembre 2009 : délibérations du Conseil d'Etat et présentation par sa délégation du choix effectué devant le GCES.
- 30 septembre 2009 : conférence de presse du Conseil d'Etat et annonce du choix du site " Halle CFF aux locomotives ".

Enfin, le 28 octobre 2009 : le texte de synthèse " 11 sites d'exception, 1 lieu pour le futur Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) " a été publié sous sa forme définitive. D'abord envoyé aux membres du GCES, il a fait l'objet d'un communiqué de presse le 30 octobre ; il a également été distribué aux députés le 2 novembre 2009.

2 RÉPONSE AUX QUESTIONS DE L'INTERPELLATION OLIVIER FELLER ET CONSORTS

1.1 Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il la décision du GCES de ne pas respecter la procédure fixée ? Est-ce que le Conseil d'Etat s'en est plaint au GCES ou l'a-t-il laissé faire ? Est-ce que le secret décidé par le GCES à l'issue de la première étape de ses travaux est compatible avec le principe de la transparence voulu par le Conseil d'Etat ?

La procédure de recherche de site a fait l'objet d'une directive publiée dans la FAO, le 3 mars 2009, décrivant les conditions de participation, les critères de jugement, le calendrier, la composition du GCES ainsi que ses compétences. Le Conseil d'Etat estime que le GCES a respecté le cadre fixé par la procédure et a rempli sa mission sans outrepasser ses compétences ; par conséquent le GCES n'a fait l'objet d'aucune plainte de la part du Conseil d'Etat.

S'agissant de la fin de la procédure, lors de sa séance du 8 septembre 2010, le GCES a pris une décision à l'unanimité, à savoir de retenir pour analyse l'ensemble des dossiers jusqu'en phase finale et d'en communiquer le résultat, seulement au terme de la seconde phase d'analyse ; cette décision a été prise au vu du très petit nombre de dossiers déposés (11 au total) – pour rappel la procédure (paragraphe 2.10) précise " ...annonce sur le choix des 5 à 10 sites retenus pour analyses fines en vue du choix du futur site " ; les membres du GCES ont pris leur décision en toute connaissance de cause, ne voulant pas exclure, à ce stade, un seul site. Par ailleurs le Conseil d'Etat relève que, par souci de transparence, en date du 9 septembre 2009, le GCES a envoyé un communiqué de presse annonçant la fin de la première phase d'analyse et sa décision de ne pas communiquer sur les conclusions intermédiaires de ses travaux.

1.2 Sachant que le préavis du GCES a été arrêté le 30 septembre vers 13h00 et que l'annonce publique du Conseil d'Etat relative au choix du futur site a eu lieu le même jour à 17h15, est-ce que le Conseil d'Etat a intégré dans son processus de réflexion l'analyse faite par le GCES ?

Le Conseil d'Etat a été régulièrement tenu informé des candidatures de sites, tout au long de la procédure, par les représentants de ses services au sein du GCES. De plus, il a reçu une délégation du GCES, une première fois une semaine avant l'évaluation finale, puis une seconde fois directement à l'issue de cette dernière. Le Conseil d'Etat a été ainsi précisément renseigné sur la nature et la qualité des candidatures. De ce fait il a parfaitement intégré l'analyse faite par le GCES dans son processus de réflexion et dans sa prise de décision.

Quand le Conseil d'Etat a-t-il pris la décision de retenir le site de la halle des CFF à Lausanne ?

Le Conseil d'Etat a pris sa décision à la suite du deuxième exposé qui lui a été fait par les trois

représentants du GCES, directement à l'issue de l'évaluation finale – laquelle comprenait la proposition "Halle CFF aux locomotives". Il est à relever que ce site faisait déjà partie de ceux présentés de manière détaillée le 23 septembre 2009.

Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas attendu le mois d'octobre 2009 pour prendre sa décision, conformément au calendrier qu'il s'était fixé, à la lumière d'un examen complet des travaux du GCES ? Est-ce que la célérité du Conseil d'Etat est compatible avec le caractère participatif, ouvert et transparent du processus ?

Comme cela a été évoqué dans le préambule, le Conseil d'Etat donne une grande priorité à la réalisation du MCBA. Aussi, convaincu par la pertinence de la candidature du site " Halle CFF aux locomotives " à Lausanne pour l'implantation du futur MCBA, le Conseil d'Etat n'a pas jugé nécessaire d'attendre plus longtemps pour arrêter et communiquer son choix. De plus, la décision finale lui appartenant, ainsi que mentionné dans l'appel d'offres paru dans la FAO (paragraphe 2.12) : " Recommandation du groupe d'évaluation – La décision du groupe d'évaluation n'a pas force obligatoire pour le Conseil d'Etat ; celui-ci se réserve son appréciation définitive ". Le choix du Conseil d'Etat respecte la procédure mentionnée ci-dessus.

Pour effectuer son choix, le Conseil d'Etat avait à l'esprit les analyses du GCES qui faisaient de ce site l'un des trois plus intéressants, mais aussi les synergies fantastiques entre ce site et l'important développement de la gare CFF, prévu d'ici 2020, en particulier l'extension des quais et la construction d'un nouveau passage inférieur (PI) au droit du futur musée. Dans l'ensemble les travaux prévus à la gare de Lausanne, décrits dans la convention signée le 21 décembre 2009, sont estimés à quelque 660 mios. Ces considérations, qui n'étaient pas à connaissance du GCES, expliquent en large partie la préférence finalement donnée par le Conseil d'Etat au projet des halles CFF. Ainsi, le musée devrait largement bénéficier du fort développement de la gare de Lausanne et de la proximité immédiate de ce lieu où 40 mios de voyageurs vont transiter chaque année à l'horizon 2020.

1.3 Quand le Conseil d'Etat envisage-t-il d'organiser une exposition présentant les deux sites choisis par le GCES le 30 septembre 2009 ainsi que ceux qui ont été sélectionnés à l'issue de la première phase d'analyse ?

Au vu de l'intérêt manifesté par la population en général pour ce sujet, le GCES a décidé d'organiser une matinée de présentation publique des sites le 31 août 2009 ; aussi est-il paru opportun de lier cette présentation publique à l'exposition, de manière à renforcer l'information avant la fin du processus. Les onze candidatures de site ont donc été présentées au Palais de Rumine, du 31 août au 11 octobre 2009 (comme dit dans le préambule), de manière identique par souci d'une égalité de traitement dans la présentation de chaque site.

Le Conseil d'Etat estime que le paragraphe 2.13 de la procédure a été respecté, celui-là stipule : " A la fin de la procédure, une exposition publique des 5 à 7 propositions retenues ainsi que des candidatures de la 1ère phase sera organisée. ". A relever qu'il n'a jamais été fait mention d'une présentation de deux sites choisis.

De surcroît, depuis le 31 août 2009, cette même présentation est en ligne sur le site Internet du Musée cantonal des Beaux-Arts (www.musees-vd.ch/fr/musee-des-beaux-arts/futur-musee/sites-proposes/).

Le Conseil d'Etat a la conviction que la présentation des sites auprès du public par l'intermédiaire d'une exposition, d'une participation à la Nuit des musées, d'un site Internet et d'un blog a largement respecté le principe de transparence.

Le Conseil d'Etat rappelle encore qu'une publication finale intitulée " 11 sites d'exception, 1 lieu pour le futur Musée cantonal des Beaux-Arts " a été élaborée à la suite de l'évaluation finale ; elle a été rédigée par un groupe de personnes désignées par les membres du GCES ; cette synthèse du travail du GCES pour le choix d'un emplacement, détaille les avantages et inconvénients de chaque site ; une

large diffusion en a été faite, y compris auprès des députés, en date du 2 novembre 2009.

2. Selon M. Paul-Arthur Treyvaud, municipal à Yverdon-les-Bains, "suivant la méthode Albatros, Yverdon était le premier choix du GCES. C'est un terrain immédiatement constructible qui ne présente aucun défaut"

Le Conseil d'Etat précise que la méthode multicritère Albatros n'est qu'un outil d'aide à la décision, mais ne saurait en aucun cas constituer la décision elle-même ; il s'agit d'une méthode qui permet d'analyser de manière approfondie et de mettre en évidence la " personnalité " d'un site, selon des critères fixés d'avance par les participants de l'évaluation.

Selon les résultats de la méthode Albatros, le Conseil d'Etat peut confirmer que le site proposé par la Commune d'Yverdon-les-Bains comportait un grand nombre d'avantages et qu'il figurait donc parmi les sites à retenir en vue d'un approfondissement pour la seconde phase. Cependant le GCES n'a émis aucun classement basé sur la première phase d'analyse. Enfin, les recommandations finales du GCES, à propos du site de la Gare d'Yverdon-les-Bains, mentionnent que " dans l'hypothèse d'une implantation en-dehors du territoire lausannois, le site de la Gare d'Yverdon-les-Bains s'est profilé comme la proposition la plus convaincante. "

Est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à publier les résultats de l'analyse technique Albatros, conformément au principe de la transparence ?

Les résultats de l'analyse technique Albatros ont été publiés dans la synthèse finale " 11 sites d'exception, 1 lieu pour le futur Musée Cantonal des Beaux-Arts ". Par conséquent le Conseil d'Etat estime là aussi que le principe de transparence a été respecté.

3.1 Lesite pour l'accueil du nouveau MCBA ayant été choisi par le Conseil d'Etat, celui-ci peut-il confirmer que le crédit d'étude puis le crédit d'ouvrage pour la réalisation du musée pourront être soumis au Grand Conseil avant la fin de la législature, soit avant le 30 juin 2012 ?

Le Conseil d'Etat peut confirmer que le projet du MCBA représente l'une de ses priorités pour la seconde partie de la législature en cours et qu'il mettra tout en œuvre pour que les deux crédits susmentionnés soient acquis au 30 juin 2012, sous réserve du dépôt d'un référendum sur les décisions du Grand Conseil, de recours ou d'oppositions qui pourraient freiner l'avancement du projet.

3.2 Est-ce que le délai prévu pour l'ouverture au public du nouveau MCBA, de cinq ans au minimum, est compatible avec les attentes des collectionneurs privés susceptibles de mettre à disposition des œuvres de valeur ?

Sur ce sujet, en avril 2009 déjà, le Conseil d'Etat a répondu aux interpellations Pierre Rochat et consorts, et Marc-Olivier Buffat.

Le Conseil d'Etat, sur la base de ce nouveau projet, doit maintenant intensifier ses contacts avec les donateurs, prêteurs d'œuvres d'art, collectionneurs et investisseurs privés, car la mise à disposition d'œuvres de valeur fait partie de ses préoccupations. Un groupe de contact a été créé à cet effet dans la nouvelle structure de projet " MCBA – Halle CFF aux locomotives ".

3.3 Le Conseil d'Etat, confirme-t-il que le projet de nouveau musée sur le site de la halle CFF à Lausanne coûtera entre 70 et 80 millions ? Quelle est la part de ce montant qui sera consacrée à l'acquisition du site ?

A ce stade des travaux, le Conseil d'Etat ne peut confirmer un coût définitif du projet de MCBA ; celui-là sera précisé lors de la demande du crédit d'étude auprès du Grand Conseil.

Aucune part du montant ne sera consacrée à l'acquisition du site, car la Ville de Lausanne, ainsi qu'elle en a informé le GCES et le Conseil d'Etat, mettra le terrain gratuitement à disposition de l'Etat de Vaud.

3.4 Le Conseil d'Etat, juge-t-il que les critiques financières, architecturales et techniques de

M. Lüscher sont fondées ? A-t-il intégré les éléments en question dans le processus de réflexion qui a conduit à son choix ?

Les critiques formulées dans la presse par l'architecte Rodolphe Luscher mettent en évidence trois types de difficultés propres à ce site et dont le Conseil d'Etat était parfaitement conscient au moment de son choix.

Ces difficultés sont à mettre en regard de l'exceptionnelle position urbaine du site, en plein centre ville dans un tissu bâti existant, ce qui suscitera une dynamique urbaine autour du MCBA. De plus, le Conseil d'Etat est certain que les synergies stimulantes qu'entraîne ce projet, en réunissant trois acteurs publics d'importance (le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et les CFF SA), seront de nature à traiter efficacement les questions soulevées sur l'accès au musée, sa liaison avec la place de la Gare, ainsi que sur le traitement architectural et la réhabilitation des anciennes halles aux locomotives.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 février 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean